

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique,
de la biodiversité, de la forêt, de la mer
et de la pêche

Arrêté du

Relatif aux emballages de produits utilisés par les ménages et/ou les professionnels et relevant des 4° et 5° du III de l'article R. 543-43 du code de l'environnement

NOR : TECP2524645A

Publics concernés : les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs) de produits emballés consommés ou utilisés par les professionnels, les organismes collectifs candidats à l'agrément pour exercer les activités d'éco-organisme ou d'organisme coordonnateur de la filière des déchets d'emballages professionnels, les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets, les acteurs du réemploi, les opérateurs de gestion de déchets, les producteurs de produits commercialisés dans des emballages consommés ou utilisés par les ménages, les éco-organismes collectifs agréés ou candidats à l'agrément pour la filière à responsabilité élargie des emballages ménagers.

Objet : l'arrêté, pris pour l'application de l'article R. 543-43 du code de l'environnement, définit les caractéristiques des emballages ménagers et emballages professionnels définis aux 4° et 5° du III du même article.

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Notice : La mise en œuvre de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) d'emballages de produits consommés ou utilisés par des professionnels, prévue par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, nécessite de définir les emballages concernés par cette nouvelle filière. Le présent arrêté définit les caractéristiques des emballages professionnels, c'est-à-dire les emballages considérés comme destinés spécifiquement aux professionnels, et des emballages ménagers, c'est-à-dire les emballages de produits consommés ou utilisés par les ménages.

Références : Cet arrêté est pris en application du II de l'article L. 541-10 et peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Son annexe peut être consultée sur le site du bulletin officiel de la transition écologique (<https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/recherche>).

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,

Vu le règlement européen n° 2025/40 du 19/12/24 relative aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) n°2019/1020 et la directive (UE) n°2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (1° et 2°), L.541-10-18, R.541-350, R.543-42 et R.543-43, R. 543-53 à R.543-66 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers en application des articles L.541-10 et R.543-53 et R.543-65 du code de l'environnement, dans sa rédaction modifiée par les arrêtés du 13 avril 2017, 4 janvier 2019, 29 octobre 2019, 25 décembre 2020, 21 décembre 2021, 15 mars et 30 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du ... ;

Vu l'avis de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs en date du XXX ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du ... au ... en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement ;

Arrête :

Article 1

Les emballages définis au I de l'article R. 543-43 sont soit des emballages ménagers, soit des emballages professionnels, respectivement définis au 4° et au 5° du III de l'article R. 543-43. Ils sont répartis selon les règles énumérées aux I, II et III du présent article. Ces règles de répartitions s'appliquent aux emballages visés aux articles R 543-53 et R 543-63.

I. Relèvent du 5° du III de l'article R. 543-43 du présent code :

1° Les emballages suivants : grand récipient vrac, cagette et caisse plastique de plus de 15 litres, caisse-marée, bac gastronome, grand récipient vrac souple, octabin, fût de plus de 29 litres, jerrican de plus de 29 litres, bidon de plus de 29 litres, seau de plus de 29 litres, publicité sur le lieu de vente ;

2° Les emballages de transport tels que définis au 3° du II de l'article R. 543-43 du présent code, à l'exception des emballages de transport emballant des produits vendus par le biais de site de commerce en ligne s'adressant aux ménages ;

3° Les emballages groupés tels que définis au 2° du II du même article du présent code, à l'exception des emballages permettant de regrouper et vendre en pack des produits emballés pouvant également être délottés au point de vente pour être vendus individuellement ;

4° Les emballages de vente tels que définis au 1° du II de l'article R. 543-43 du présent code dès lors que le producteur peut apporter la preuve que les produits qu'ils emballent sont conçus pour l'usage exclusif de professionnels et qu'il n'existe pas un produit identique distribué par un concurrent via des circuits de distribution destinés aux particuliers. A défaut les dispositions du III du présent article s'appliquent.

5° Les emballages en verre des domaines médical et vétérinaire conçus spécifiquement pour usage en centre hospitalier, laboratoire et élevage professionnel.

II. Relèvent du 4° du III. de l'article R. 543-43 du présent code :

1° Les emballages de service, y compris les gobelets de boissons des distributeurs automatiques, entendus comme des emballages conçus et prévus pour être rempli au point de vente afin de vendre un produit ;

2° Les emballages de transport utilisés pour la vente et le commerce en ligne emballant des produits vendus par le biais de site de commerce en ligne s'adressant aux ménages ;

3° Les emballages permettant de regrouper et vendre en pack des produits emballés pouvant également être délottés au point de vente pour être vendus individuellement ;

4° Les emballages en verre, à l'exception de ceux cités au 5° du I du présent article.

III. Les autres emballages relevant du 4° ou du 5° du III de l'article R. 543-43 du présent code sont répartis selon les règles définies dans le tableau en annexe 1.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Article 3

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait le

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général de la prévention des risques,
Cédric BOURILLET

ANNEXE

Catégorie des produits emballés	Sous-catégorie et nature des produits emballés	Emballages ménagers	Emballages professionnels
Nettoyage et entretien	Produits de nettoyage et entretien autres que mécanique (dont ammoniacque et sel de déneigement)	<=5 L	>5 L
	Produits d'entretien pour cycles, cyclomoteurs, motos, autos	<=10 L	>10 L
	Accessoires de lavage sauf nettoyeur haute pression	X	
	Nettoyeur haute pression	<=200 bar	>200 bar
	Eponges de ménage, torchons, assimilés	X	
	Accessoires de ménage	X	
	Récipients, bassines	<=15 L	>15 L
Produits et accessoires de soins	Produits de soin pour les cheveux	<=5 L	>5 L
	Produits et accessoires de soin pour le corps, le visage et les dents à l'exception du matériel d'incontinence pour adultes	X	
	Sels de bain, sels pour gommage, bain moussant, etc	<=10 L	>10 L
	Eaux distillées aromatiques et hydrolats	<=1 L	>1 L

	Huiles essentielles et essences aromatiques	<=30 mL	>30 mL
Produits d'hygiène	Tampons périodiques, couche bébé, serviettes périodiques, coton à usage unique, essuie-tout, essuie-mains papier, mouchoirs en papiers, papiers toilettes	X	
	Essuyage industriel		X
	Nappes en papier, sets en papier, serviettes de tables en papier, etc	X	
Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	Médicaments, produits pharmaceutiques et préparations vétérinaires, homéopathiques et dentaires	X	
	Médicaments, produits pharmaceutiques spécifiquement conçus pour usage en centres hospitaliers, laboratoires et l'élevage professionnel		X
	Compresse et tampons (sauf compresses d'allaitement, compresses oculaires et tampons pour menstruation)		X
	Compresse d'allaitement, compresses oculaires	X	
	Pansements (sauf pansements gynécologiques et plâtres)	X	

	Pansements gynécologiques et plâtres		X
	Appareil auditif; lunettes, verres de contact, lunettes solaires et produits d'entretien; matériel de stomie; articles orthopédiques: chaussures, béquilles, attelles, supports d'assise, déambulateurs, etc; ouates et articles de ouate; produits diagnostiques selftests; trousse de secours	X	
	Matériel et protections d'incontinence pour adultes		X
	Autres dispositifs médicaux et paramédicaux		X
Produits chimiques, huiles	Engrais,	<=25 L	>25 L
	Biocides, anti-mousse et anti-moisissure	<=25 L	>25 L
	Produits phytopharmaceutiques et insecticides pour extérieur, rodenticide	<=1,5k g	>1,5 kg
	Produits phytopharmaceutiques concentrés	<=0,5 L	>0,5 L
	Produits de désinfection des piscines	<=20 L	>20 L
	Colorants et pigments	<=1,5 kg	>1,5 kg
	Colorants et pigments pour machine à teinter		X

Horticulture et
articles de jardin

Mastics	<=5 kg	>5 kg
Colles, et masses d'étanchéité	<=25 kg	>25 kg
Cartouches, toners d'impression	<=0,5 L	>0,5 L
Encres d'imprimerie		X
Peintures, enduit, vernis, et lasures		X
Peintures biocides et anti-salissure prêtes à l'emploi,	<=1,5 L	>1,5 L
Solvants et diluants	<=5 L	>5 L
Produits chimiques usuels (acides, soude, alcools)	<=5 L	>5 L
Produits chimiques industriels non listés ci-dessus (peroxydes, solvant halogéné, ammoniac, chlore, etc)		X
Huiles moteurs et lubrifiants		X
Additifs pour carburants automobiles,	<=10 L	>10 L
Préparations anti-gel (voiture, chaudière, canalisation), liquide de refroidissement des véhicules	<=5 L	>5 L
Carburants et combustibles	<=25 L	>25 L
Bacs et contenants de jardin	X	
Fleurs, plantes, végétaux, graines et	<=10 kg	>10 kg

	billes d'argile pour plantes		
	Terreau, écorce, compost	<=50 kg	>50 kg
	Barbecue, boîte aux lettres, brouette, campinggaz, tente pour camping, tondeuses à gazon, tuyaux de jardin	X	
	Parasol non fixe	X	
	Parasol fixe		X
	Charbon de bois et bûches	<= 10kg	>10 kg
Outils, équipements et bricolage	Echelles (sauf marche-pied et échelles pliantes)		X
	Echelles pliantes et marche pied	X	
	Installation de sécurité contre infraction, incendie, etc pour professionnels		X
	Installation de sécurité contre infraction, incendie, etc pour particuliers	X	
	Outils à main (pinces, tournevis, clés, sécateurs, truelles, lampes à souder, scies à main, etc) et accessoires pour outillage à main (forets, poinçons, matrices, fraises, brosses métalliques, etc)	<=2 pièces	>2 pièces

Outils électriques: foreuses, perceuses, ponceuses, taille-haies, tronçonneuses (à chaîne), scies, machines à cliver, à polir, à meuler, etc	<=1600 W	>1600 W
Papier d'émeri vendu par feuilles	<=10 pièces	>10 pièces
Papier d'émeri sur rouleaux		X
Matériel de soudage pour usage domestique	X	
Matériel de soudage à usage professionnel		X
Serrures, clés et cadenas fixes ou à encastrer, pour le bâtiment, l'ameublement et les véhicules		X
Serrures, clés et cadenas non-fixes pour vélos, scooter, valises, etc	X	
Coffres-forts, compartiments pour chambres fortes, portes blindées, etc;		X
couteaux et lames tranchantes pour machines ou pour appareils mécaniques; disques diamantés, meules diamantées, forets diamantés, bandes de ponçage, disques et coupes abrasifs; ; pièces métalliques pour perçage, tournage, fraisage, affûtage, etc;		X

produits issus d'activités des maréchaux-ferrants		
cruches, bidons, tonneaux et fûts en métal; gouttières; lames de scies (sauf pour scies à main); rampes d'escalier, balustrades, etc		X
Etaux et serre-joints; manches et montures pour outils, brosse et balais; mètre à ruban et mètre pliable	X	
Articles de câbles métalliques, de tresses métalliques et articles similaires; câbles diamantés, chaînes et ressorts; élingues de chargement; fil métallique; ressorts à lames, ressorts hélicoïdaux et barres de torsion; ronces artificielles, clôtures, grillages, treillis, toiles métalliques, etc; charnières, gonds et paumelles; œillets pour chaussures		X
Clous, points, rivets, rondelles, chevilles et autres produits non-filetés similaires; vis, boulons, écrous et autres produits filetés similaires	<=200 pièces	>200 pièces
Brosses et pinceaux à peindre, rouleaux et tampons à peindre	X	

	Machines, moteurs, organes mécaniques de transmission et machine-outils		X
Vêtements et chaussures	Vêtements professionnels et techniques (exemples : vêtements de sécurité contre le feu, le rayonnement, la contamination, etc); chaussures de protection		X
	Autres vêtements et chaussures	X	
Textile, étoffes, cuir et fourrures	Ficelles, cordes, câbles, mailles nouées, rubans et filets	<=50 m	>50 m
	Articles de passementerie et travaux de plissage; bâches, tentes (sauf pour camping), bannes, jalousies, persiennes, auvents, etc; drapeaux, banderoles, etc; étiquettes, écussons et badges en textile; gilets de sauvetage, parachutes, etc; manchons à incandescence et lances d'incendie; matériel de rembourrage étoffes; tuyaux pour pompes et courroies transporteuses; courroies; peaux et chutes de cuir tanné, chamoisé, parcheminé, reconstitué, etc		X

	Linges techniques et professionnels (ex : linge de lit pour hôtel, linge pour le secteur médical, etc)		X
	Articles ornementaux: tresses, pompons, floches, etc); couvertures anti-feu; linge de maison (exemple : linge de lit, linge de bain, linge de table et articles textiles à usage domestique); rideaux, stores, tours de lit, housses pour meubles, etc; tentes pour camping; toiles à calquer, toiles pour le dessin et toiles pour la peinture artistique; articles de sellerie et de bourrellerie; chiffon et peau de chamois; tapis et poufs; valises, sacs, sacs à main, portefeuilles, ceintures, etc; accessoires textiles	X	
Accessoires pour textile et vêtements	Fils à coudre et à tisser	<=250 m	>250 m
	Laine à tricoter et à crocheter	<=500 g	>500 g
	Balais mécaniques à usage manuel et brosse pour machines; casques de protection; gants médicaux et gants de protection; mannequins et autres articles de vitrine		X
	Autres accessoires pour textiles et vêtements	X	

Electroménager	Appareils domestiques: four micro-ondes, frigo, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, friteuse, cuisinière, etc	X	
	Appareils domestiques qui ne sont pas destinés à être utilisés s'ils ne sont pas encastrés: plaques de cuisson, hotte, four, et tous les modèles encastrables de: four micro-ondes, frigo, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, friteuse, etc		X
	Appareils mobiles pour le chauffage	$\leq 2500 \text{ W}$	$> 2500 \text{ W}$
	Appareils fixes pour le chauffage		X
	Bouilloire électrique	$\leq 5 \text{ L}$	$> 5 \text{ L}$
	Chauffe-eau, boilers		X
	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques		X
	Petit électroménager	X	
Electrique et électronique	Appareils électriques et électroniques à destination exclusive des professionnels (imprimantes professionnelles, supercalculateurs, outil de mesure et de contrôle, appareil de génie climatique, équipement de froid professionnel, cuisine professionnelle,		X

<p>appareil de lavage et de nettoyage industriels, blanchisserie, panneaux publicitaires lumineux, écran d'affichage dynamique, machine de sol et de table dédiées à la préparation culinaire, chariot de maintien en température et de distribution, etc)</p>		
<p>Chaudières, ballon d'eau chaude, etc</p>		X
<p>Lustres, lampes de bureau, lampes de chevet, lampadaires d'intérieur, petits spots, etc; lampes électriques, lampes à économie d'énergie, lampes halogènes, lampes LED, lampes portatives, flash photo et guirlandes électriques</p>	X	
<p>Lampes infra-rouges, lampes TL, lampes neon, lampes sodium, halogénures métalliques, lampes à mercure, lampe pour vidéoprojecteur et lampes xenon</p>		X
<p>Ampoules</p>	X	
<p>Accumulateurs et batteries électriques: batteries pour véhicules à moteur et accumulateurs électriques; câbles et fils pour distribution</p>		X

électrique; condensateurs, résistances, circuits, tubes électroniques, etc; matériel de distribution et de commande électrique, interrupteurs, prises électriques, etc		
Piles, rallonges et multiprises	X	
Appareils de pesage à usage ménager, baromètres et thermomètres à usage ménager	X	
Appareils de mesure électriques; balances de précision et instruments de dessin scientifiques; instruments techniques et scientifiques tels que: baromètres, thermomètres, microscopes, téléscopes; systèmes de navigation, GPS		X
Instrument de surveillance et de contrôle domestique	X	
Instrument de surveillance et de contrôle professionnels		X
Appareils et matériel pour les labos photo ou de cinéma; articles en verre et en cristal destinés à des usages techniques: écrans pour télévisions, l'enveloppe en verre		X

<p>des lampes, articles en verre pour laboratoires, verre pour horlogeries, verre optique, carrelages en verre, etc; plaques et films photo, papiers sensibilisés, etc; préparations chimiques à usage photographique; éléments d'optique: prismes, lentilles, filtres, etc; pellicules</p>		
<p>Loupes et jumelles; matériel photographique pour amateurs: appareils photos, caméras, etc</p>	<p>X</p>	
<p>Agenda électronique; notebooks et netbooks; ordinateurs, imprimantes, souris, scanners, disques durs externes, lecteurs/graveurs externes pour CD/DVD, clefs-USB, claviers, docking stations, écrans, câbles USB, câbles de réseau, logiciels, disquettes et CD-roms, lecteurs de cartes, etc: appareils utilisés essentiellement lorsqu'ils sont connectés à un ordinateur; supports vierges pour l'enregistrement de son et lumière, disques durs vierges et bandes d'enregistrements vierges; tablettes; disque dur,</p>	<p>X</p>	

équipement CD et DVD qui servent également pour l'enregistrement de données		
Disque dur, CD/DVD qui servent uniquement pour l'enregistrement de son et/ou d'images	X	
Caméra pour la télévision et appareils d'émission pour la radio; composants de réseaux de communication (données, image, son, téléphonie, etc) comme des modems, routeurs, splitters, amplificateurs, câbles, etc; équipement de bureau: photocopieuse, projecteurs, rétroprojecteur, etc; fax et appareils de radiotéléphonie		X
Appareils pour l'enregistrement, la transmission et la manipulation d'images et/ou de son: lecteur CD/DVD/Blu-Ray, lecteur MP3, tourne-disques, camcorder, cadre digital, etc; baffles, hauts-parleurs, micros, flight cases, etc; consoles et jeux électroniques; e-books et e-readers; jouets pour tablettes; supports de son et/ou	X	

	d'image: CD, DVD, cassette vidéo, cassette radio, disques, petites cartes mémoires, etc; télévision, chaîne hifi, lecteur de cassette vidéo, etc		
	Antennes satellite et décodeur pour TV digitale		X
	Téléphone mobile, smartphone, casques, écouteurs, répondeur; radio et autoradio; téléphone	X	
Aménagement d'intérieur	Ustensiles de cuisine, de table et d'intérieur	X	
	Plateaux de service		X
	Chaises et sièges d'ameublement: sièges, canapé, bancs, fauteuils, poufs, etc; meubles de jardin et d'extérieur; meubles de salles à manger, de salons, de chambres à coucher, de cuisines et de salles de bain ; sommier, matelas, couettes, oreillers, matelas pneumatiques et matelas pour lit à eau; Tapis, paillasons, nattes, etc	X	
	Baignoires, éviers, lavabos, douches, cuvette, etc; boutons et poignées pour meubles et portes; meubles à encastrer, meubles de grande cuisine et meubles de salle de bain avec sanitaire		X

	intégré; meubles de bureau et de magasin: sièges de bureau, d'atelier, etc; revêtements de sol en textile, moquettes, caoutchouc, linoléum, liège, etc; sièges pour salles de spectacles et véhicules		
Construction	Ciment, chaux, plâtre (hors plâtre en poudre), etc	<=10 kg	>10 kg
	Sable et gravier (sauf sable et gravier pour aquarium, pour cage à oiseaux, sable décoratif, etc)		X
	Sable et gravier pour aquarium, pour cage à oiseaux, sable décoratif, etc	X	
	Autres construction et assimilés		X
Animaux	Aliments humides pour animaux (sauf pour chiens et chats)	<=2 kg	>2 kg
	Aliments secs pour animaux (sauf pour chiens et chats)	<=10 kg	>10 kg
	Aliments pour chiens et chats; produits de soins et accessoires pour animaux: jouets, litières, etc	X	
Véhicules et matériel de transport	Scoters, cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire; side-cars; bicyclettes, triporteurs, tandems, bicyclettes et tricycles d'enfants et		X

	accessoires; diable, charrettes à bras, etc;		
	Poussette, landeau, etc	X	
	Autres véhicules et matériel de transport		X
	Casque à moto; tapis, housses pour volants, protège-siège, etc	X	
	Batteries pour véhicules; freins, boîtes de vitesse, essieux, roues, amortisseurs, radiateurs, silencieux, tuyaux d'échappement, catalyseurs, embrayages, volants, colonnes et boîtiers de direction; ceintures de sécurité, essuie-glaces, etc.; liquides de frein et préparation antidétonantes; moteurs; matériel électrique pour moteurs et véhicules; phares, gyrophares, klaxons, etc		X
	Pneumatiques		X
Divers	Articles à usage religieux; bijoux, parures, médaillons, bijoux de fantaisie et articles similaires; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie, couverts, etc; horloges, chronomètres, réveils, etc; montres et bracelets pour montre; perles, pierres (précieuses ou fines) travaillées et gemmes	X	

Fournitures d'horlogerie: ressorts, cadrans, platines, etc; interrupteurs horaires		X
Cartes, plans et atlas; livres de musique et partitions musicales; livres, journaux, encyclopédies, revues périodiques, magazines, vendus en kiosque, en librairie ou en grande distribution et/ou sur abonnement de particuliers	X	
Livres, journaux, encyclopédies, revues, périodiques et magazines spécialisés pour professionnels		X
Tabac et accessoires	X	
Jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, tables spéciales pour jeux de casino, billards, bowlings, etc; manèges, stands à tir, etc		X
Autres jeux et jouets	X	
Instruments de musique	X	
	X	
Four, pierre et système de commande pour sauna		X
Appareils sportifs inamovibles ou exclusivement utilisés par des professionnels		X

Autres appareils et accessoires sportifs	X	
Gros appareils électriques et électroniques de jeux et de loisirs (flipper, jeux d'arcade, etc)		X
Agrafes, trombones, etc; cachets et tampons encreurs (sauf dateurs et sceaux); cahiers; encre à écrire et à dessiner; étiquettes pour usage ménager (école); fournitures scolaires: plume, crayon, ciseaux, latte, gomme, perforateur et agarfeuse à usage ménager, etc; papier pour l'écriture prêt à l'emploi et bloc-notes; photos, gravures, cartes postales, calendriers, affiches et reproduction d'oeuvres d'art; plumes, crayons et autres articles d'écriture	X	
Boîtes, pochettes et présentations similaires renfermant un assortiment d'articles de correspondance; canettes, bobines et tambours en papier ou carton; classeurs (pour archivage); dateurs et sceaux; étiquettes pour usage professionnel; équipement de bureau: machine à écrire, calculatrice, panneau de présentation,		X

	<p>étiquetteuse, lamineuse, etc; papier à en-tête; papier carbone et de stencil; papier pour enregistrements électrographiques et autres papiers pour appareils de mesures et d'enregistrements; papier pour imprimeries; papier pour ordinateurs et imprimantes; papier-filtre et carton-filtre; post-it et blocs-memo</p>		
	Enveloppes	<=100 pièces	>100 pièces
	Armes légères et armes de sport et munition par exemple pour la chasse, le tir sportif	X	
	Armes lourdes, armes de service et armes de guerre et munition		X
	Coffrets, écrins et étuis pour médailles et monnaies, etc	X	
	Eléments de calage et de protection pour les conditionnements de produits		X
	Pièces de monnaie et médailles,		X
Alimentaire	Petits déjeuners, chocolat poudre, boissons instantanées, céréales, pâtes à tartiner, café, chicorée, malt, biscuits salés et sucrés, pains d'épices, pâtisseries,	<=1,2 kg	>1,2 kg

viennoiseries de conservation, biscottes, pains grillés et produits similaires grillés		
Thés et infusions	<=250 g	>250 g
Chocolat : tablettes et barres	<=600 g	>600 g
Chewing-gum	<=250 g	>250 g
Autres confiseries (y compris chocolat)	<=1,2 kg	>1,2 kg
Desserts prêts à être consommés, préparations pour entremets et desserts	<=1,2 kg	>1,2 kg
Levure et autres ferments	<=250 g	>250 g
Autres produits pour la pâtisserie et aides culinaires	<=600 g	>600 g
Lait concentré et en poudre	<=1,2 kg	>1,2 kg
Farines, pâtes alimentaires, riz et sucre	<=5 kg	>5 kg
Purée en flocons, semoules et assimilés, fruits secs, légumes secs et graines salées	<=1,2 kg	>1,2 kg
Fruits et légumes lyophilisés et déshydratés, tapioca, autres amidons et fécules	<=600 g	>600 g
Potages liquides, bouillons et aides culinaires	<=1,2 kg	>1,2 kg
Potages déshydratés à préparer, potages	<=250 g	>250 g

instantanés, condiments et sauces déshydratées		
Salade prête à l'emploi	<=400 g	>400 g
Autres végétaux (fruits et légumes) prêts à l'emploi	<=500 g	>500 g
Vinaigrettes, mayonnaises, moutardes, sauces prêtes à l'emploi, sauce tomate et concentrés de tomates	<= 1,2 kg/1,2 L	>1,2 kg/1,2 L
Poivre	<=600 g	>600 g
Epices	<=250 g	>250 g
Sel fin et gros	<=1,2 kg	>1,2 kg
Huiles alimentaires	<=3 L	>3 L
Vinaigres	<=2 L	>2 L
Compotes, confitures, gelées, crèmes de marrons, marmelades, miel, fruits au sirop, fruits confits	<=1,2 kg	>1,2 kg
Conserves de légumes et conserves de poissons	<=1,2 kg	>1,2 kg
Cassoulets et choucroutes garnies	<=3 kg	>3 kg
Autres conserves	<=2 kg	>2 kg
Charcuterie et salaisons	<=1,2 kg	>1,2 kg
Chips	<=1,2 kg	>1,2 kg
Escargots	<=1,2 kg	>1,2 kg
Quenelles	<=2 kg	>2 kg

Plats cuisinés à préparer ou prêts à consommer	<=1,5 kg	>1,5 kg
Laits infantiles, aliments diététiques pour enfants, produits diététiques et de régime, produits de nutrition clinique	<=1,2 kg	>1,2 kg
Sirops et sucre liquide	<=1,2 L	>1,2 L
Extraits pour boissons et sels effervescents	<=250 g	>250 g
Bières, panachés	<=9 L	>9 L
Autres boissons	<=10 L	>10 L
Pains (y compris pains de mie, pains spéciaux) et articles de boulangerie, pâtisseries fraîches et entremets prêts à être consommés	<=2 kg	>2 kg
Frites, viandes, volailles, gibiers, poissons, mollusques et crustacés surgelés	<=2,5 kg	>2,5 kg
Autres surgelés	<=1,2 kg	>1,2 kg
Laits	<=10 L	>10 L
Yaourts et assimilés, crèmes et fromages blancs, desserts lactés et entremets	<=1,2 kg	>1,2 kg
Crème-glace et glaces de consommation	<=2 L	>2 L
Beurres, margarines et graisses végétales	<=2 kg	>2 kg
Œufs	<=36 pièces	>36 pièces

Ovoproduits et produits élaborés d'œufs	<=500g	>500g
Fromages fondus et persillés	<=600g	>600g
Autres fromages	<=2 kg	>2 kg
Pommes de terre fraîches	<=10 kg	>10 kg
Fruits frais et autres légumes	<=5 kg	>5 kg
Volailles et gibiers	<=3 kg	>3 kg
Boucherie et triperie	<=2,5 kg	>2,5 kg
Produits traiteur, hors-d'œuvres, plats cuisinés et viandes à réchauffer	<=1,2 kg	>1,2 kg
Poissons-crustacés-coquillages	<=2,5 kg	>2,5 kg
Produits de sauriserie	<=900 g	>900 g